

(vi) Les relations de l'ambassade avec le Congrès

Les relations de l'ambassade avec le Congrès ont pour objet, en général, de nous tenir au courant des grandes tendances politiques et législatives des Etats-Unis. Les documents présentés au Congrès par le gouvernement, les procès-verbaux volumineux des débats et des séances des comités, ainsi que les rapports et les études spéciales sont étudiés par le personnel de l'ambassade. Celui-ci accorde une attention toute spéciale aux questions qui intéressent directement le Canada, et certains de ses membres assistent aux séances des comités et entretiennent des contacts avec le personnel de ces comités pour obtenir des renseignements de base.

Les relations avec le Congrès visent un autre objectif important: elles cherchent à faire connaître et comprendre aux membres influents de la législature les politiques et les intérêts du Canada. L'ambassadeur reste en contact avec les chefs de file du Sénat et du Congrès, surtout avec ceux qui s'intéressent au Canada.

En général, le point de vue canadien sur les lois américaines qui influent sur les intérêts du Canada est communiqué au gouvernement des Etats-Unis par le Secrétariat d'Etat, afin qu'il en soit tenu compte lors de la formulation de la politique de l'Administration à l'égard des diverses lois à l'étude. Mais, en même temps, la séparation des pouvoirs et des responsabilités des corps législatif et exécutif du gouvernement des Etats-Unis revêt d'une importance particulière l'étude attentive des activités de la section législative et de leur influence sur l'orientation de la politique américaine.

(vii) Les postes consulaires du Canada aux Etats-Unis

Le Canada possède des consulats généraux à New York, Boston, la Nouvelle-Orléans, Los Angeles, San Francisco, Seattle et Chicago, et des consulats à Philadelphie, Dallas, Détroit, Cleveland et San Juan (Porto Rico). Ces postes assurent les services consulaires ordinaires, mais l'extension du commerce et l'information sont leurs principaux champs de responsabilités. Le consulat général de New York, par exemple, reste en contact permanent avec la communauté financière de Wall Street et avec les sièges des principaux organes de communication. Bien que ces postes ne s'occupent pas directement des relations entre les gouvernements du Canada et des Etats-Unis, ils remplissent les fonctions essentielles de la représentation auprès des gouvernements des Etats et de l'administration des grandes villes dans leurs régions respectives. Ils fournissent une foule de renseignements à l'ambassade et au ministère à Ottawa.

(viii) Les canaux de communication avec Ottawa

Les services du téléphone, du télégraphe, de la poste et du courrier diplomatique sont les canaux de communication utilisés entre Ottawa et le personnel canadien en poste à Washington. L'Agence gouvernementale des services de téléphone a loué quatorze lignes entre Ottawa et Washington pour usage officiel; il y en a huit à la chancellerie et six au quartier général du personnel de liaison pour la défense du Canada. Pour les communications télégraphiques, le gouvernement a loué une ligne double (c'est-à-dire qu'elle peut recevoir et envoyer des messages en même temps) avec Washington et New York (cette dernière servant à la fois à la mission permanente auprès des Nations Unies et au consulat général). Le service du courrier diplomatique dessert les deux capitales via New York trois fois par semaine.